

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	11

Séance du 18 juillet 2025

Date de la convocation
11 juillet 2025

Date de la séance
18 juillet 2025

N°2025_07_03

Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75
--

Le dix-huit juillet deux mille vingt-cinq à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude LÉVÊQUE.

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE représentée par Catherine MALAISÉ, Frédéric LEFEVRE représenté par Audrey POTAUFEUX

Absents excusés : Benjamin WAQUELIN

Absents : Benoît LEBON, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU l'avis favorable du conseil municipal du 18 juillet 2024 de nommer un maître d'œuvre pour l'étude de l'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75,

VU la délibération n° 2024-10-06 du 18 octobre 2024, confiant les études d'Avant-Projet à l'entreprise VRD PARTENAIRE,

VU la délibération n° 2025-07-02 du 18 juillet 2025, portant sur l'approbation de l'Avant-Projet Définitif relatif au projet d'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75,

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires transmise par l'entreprise VRD PARTENAIRE pour la réalisation des études opérationnelles, comprenant l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du projet, ainsi que des missions complémentaires visant à répondre aux exigences administratives ou techniques spécifiques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 2 voix contre,

DÉCIDE d'accepter la proposition d'honoraires de l'entreprise VRD PARTENAIRE, détaillée comme suit :

- pour la mission de maîtrise d'œuvre en phase opérationnelle d'un montant de 19 200,00 € HTVA, basée sur une prévision de travaux de 160 000,00 € HTVA ou suivant le pourcentage établi dans le barème présenté dans le contrat de maîtrise d'œuvre.
- pour la réalisation de missions complémentaires, à savoir :
 - réalisation du Permis d'Aménager relatif à l'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75, d'un montant de 10 500,00 € HTVA ;
 - rédaction d'une note de gestion des Eaux Pluviales, d'un montant de 1 600,00 € HTVA.

AUTORISE le Maire à signer la proposition d'honoraires établie par le bureau d'études VRD PARTENAIRE.

Le Maire,
Catherine MALAISE

C. Malaisé



Date de transmission de l'acte: 25/07/2025
Date de reception de l'AR: 25/07/2025

051-215104159-2025_07_03-DE
A G E D I